



SYNTHESE PROVISOIRE DE L'ETAT DES LIEUX (EDL 2019) POUR LA REVISION DU SDAGE



LE SDAGE ET PDM EN QUELQUES CHIFFRES :

6 ans d'exercice de 2016 à 2021

122 dispositions dans le SDAGE

86 mesures dans le PDM pour un coût total de 507 M€

4 Orientations Fondamentales :

OF n°1

Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques

OF n°2

Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

OF n°3

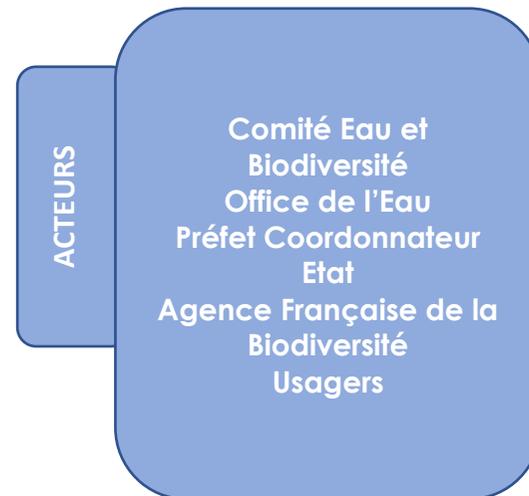
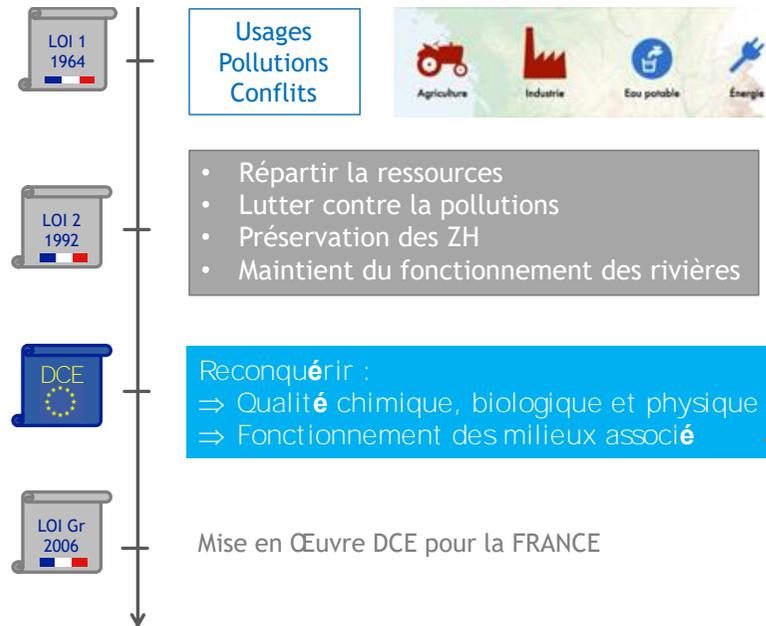
Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables

OF n°4

Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements

LE CYCLE DE GESTION DE LA QUALITE DES EAUX

La **qualité de l'eau** et des **écosystèmes aquatiques** est une préoccupation principale de la politique de l'Union européenne depuis les années 1970. La législation communautaire s'est d'abord intéressée aux usages de l'eau (eau potable, baignade, pisciculture, conchyliculture), puis à la réduction des pollutions (eaux usées, nitrates d'origine agricole). Elle comprend aujourd'hui environ une trentaine de directives sur l'eau.



La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique avec une perspective de développement durable. Pour cela, la DCE impose aux États membres de l'Union Européenne l'établissement d'un plan de gestion sur 6 ans visant à protéger l'ensemble des milieux aquatiques.

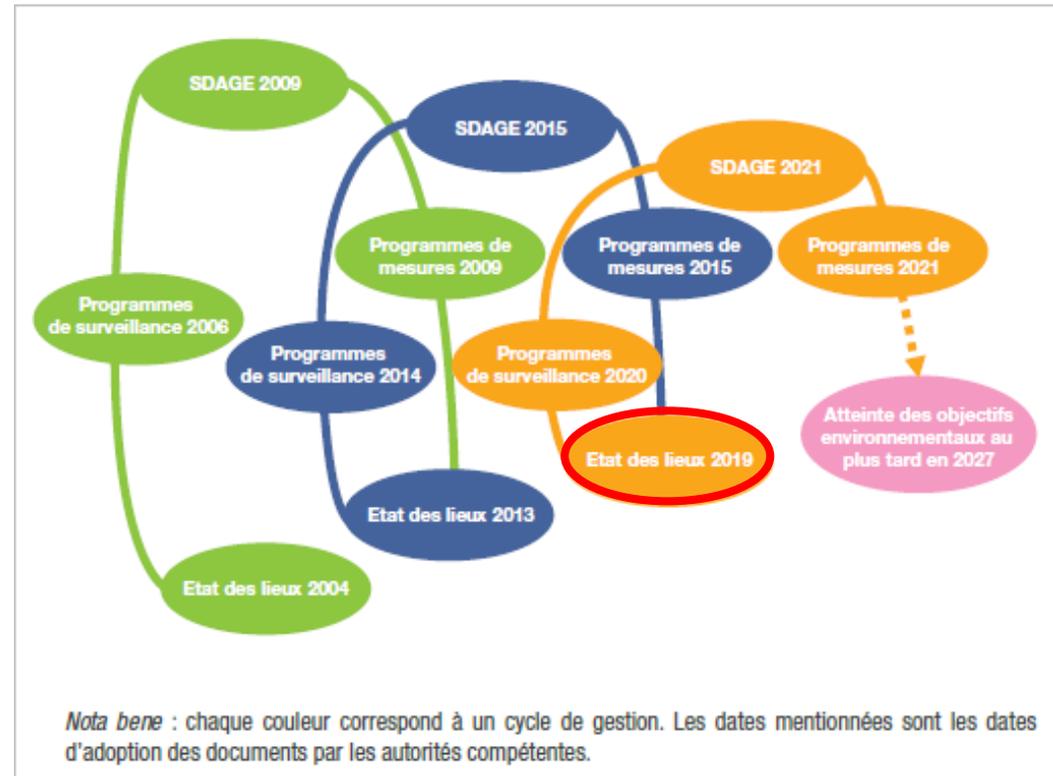
Ce plan de gestion est connu sous la dénomination de **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**. Le premier SDAGE a été élaboré pour la période 2010-2015. Aujourd'hui, il convient de démarrer le 3^{ème} cycle et d'élaborer le prochain SDAGE 2021-2027.

Pour préparer ce troisième cycle, le processus commence par la révision de **l'état des lieux du Bassin hydrographique** en 2019. Il s'agit d'une analyse exhaustive des caractéristiques du Bassin de la Martinique (hydrologie, climat, géologie, démographie) mais également de l'état de la qualité des eaux d'un point de vue environnemental. En outre, un recensement des activités humaines qui impactent la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (assainissement, agriculture, industries, espèces invasives, tourisme, activités portuaires, etc.) est dressé.

L'objectif est de **définir quel sont les milieux aquatiques qui risquent de ne pas atteindre un bon état (écologique et chimique) en 2027 (obligation européenne)**.

Enfin, la révision de l'état des lieux est aussi l'occasion **d'informer le public et les acteurs du bassin** sur l'état des masses d'eau, l'évolution

et le niveau des pressions et des impacts issus des activités humaines et les enjeux économiques de l'utilisation de l'eau.



LA MARTINIQUE EN QUELQUES CHIFFRES.

- **376 847 habitants** (-3,2% en cinq ans)
- **94 % de l'eau potable** est issue des **rivières**
- **6 % de l'eau potable** est issue ressources **souterraines**,
- **35 captages** d'eau potable principalement sur le nord
- **53 % de l'eau** prélevée des rivières est réellement **consommée**
- **47% de perte** entre la source et le robinet du consommateur
- **164 L d'eau consommée par jour et par habitant** (France hexagonale = 137 L, États-Unis = 250 L)
- **Sites de baignages : 59 en mer et 3 en rivière** (ARS 2016) dont plus de 96% sont de qualité « bonne à excellente »

L'eau est l'une des **ressources naturelles des plus importantes à la vie**. L'accès à l'eau potable constitue un des enjeux majeurs de notre siècle mondialement et localement. Bien que la Martinique se trouve dans l'une des parties du monde les mieux pourvues en eau, les décideurs sont confrontés à la nécessité d'une gestion extrêmement rigoureuse de cette ressource. En effet, des conflits d'usages peuvent apparaître, au vu de l'inégalité de répartition

géographique (Nord/ Sud) et dans le temps (saisons cycloniques / saison sèche), de la petite taille du bassin (usages concentrés), de la fragilité de ses écosystèmes (coraux, mangroves, herbiers etc.) et d'un changement climatique marqué.

LES MILIEUX AQUATIQUES DE MARTINIQUE



Le bassin Martinique regroupe **49 masses d'eau** :

- ☞ 20 masses d'eau de **cours d'eau** dont une masse d'eau fortement modifiée (Lézarde)
- ☞ 19 Masses d'eau **littorales**
- ☞ 1 masse d'eau de **transition** : L'étang des Salines
- ☞ 8 masses d'eau **souterraines**
- ☞ 1 masse d'eau de **plan d'eau** (La Manzo)

Les zones humides (ZH) sont des écosystèmes importants en Martinique de par leur rôle de régulation des milieux aquatiques notamment.

Typologies des ZH de Martinique

Nombre
2276 ZH

Surface
2875



ZH Salées ou saumâtres

- Mangroves, étangs bois sec
- Lagunes, étangs, marais

24%

84%



ZH inondées ou saturées d'eau douce

- Forêts marécageuse : Galion
- Zones ouvertes stagnante ou non, ou d'altitude

12%

9%



Etangs et mares (<1ha) d'eau douce

- Connectés au cours d'eau :
- Non connectés :

52%

7%



Bassins aquacoles ou épuration

- STEP en activité ou non :
- Bassin aquacoles en activité ou non:

12%

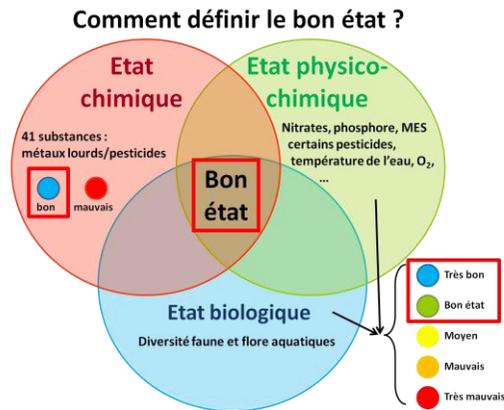
1%

L'ETAT DES MASSES D'EAU

L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte différents paramètres (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface (terrestres, marines) ou d'eaux souterraines.

- **L'état écologique** d'une masse d'eau de surface résulte de l'évaluation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou microalgues (Diatomées) en cours d'eau).

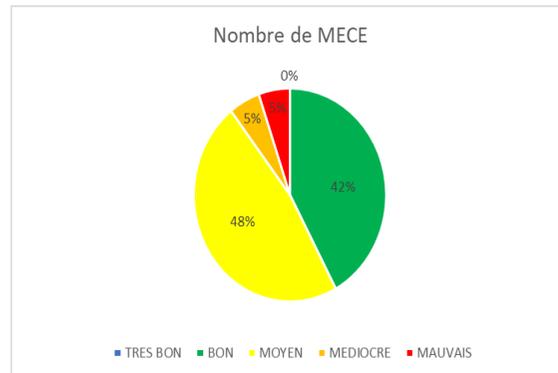
- **L'état chimique** d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE). Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 45 substances sont contrôlées dont 8 substances dites dangereuses.



Eaux littorales et marines

Concernant les eaux littorales et marines, l'état chimique est jugé « BON » sur la totalité des eaux, avec des concentrations de polluants inférieurs aux seuils fixés (hors chlordécone).

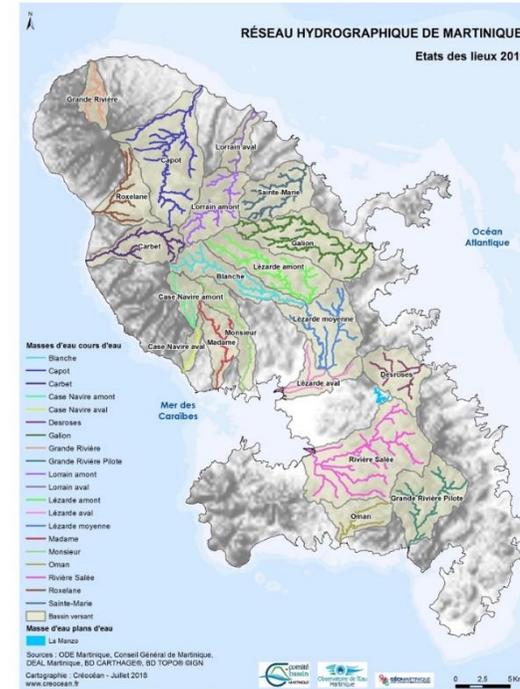
L'état écologique des eaux (du point de vue des écosystèmes marins et de la qualité de l'eau) est plus hétérogène : environ 30% des eaux sont jugées en « BON ETAT », 36% sont de qualité « MOYENNE » et 26% en état « MEDIOCRE ».



La prise en compte de la chlordécone dans l'évaluation entraîne une forte dégradation de l'état des masses d'eau : 63% des eaux littorales sont en « qualité écologique moyenne ».

Rivières et cours d'eau

La délimitation des masses d'eau de cours d'eau est basée sur des critères physiques (géologie, relief : caractérisés par les hydro-écorégions ou Hydro eco-région) et sur l'importance du cours. Il existe 20 masses d'eau de cours d'eau en Martinique dont 1 est fortement modifiée (Lézarde aval). Les masses d'eau de cours d'eau sont essentiellement présentes sur la partie centre et Nord de l'île.



Concernant la qualité des eaux, l'état chimique est jugé « BON » sur 90 % des eaux, avec des concentrations de polluants inférieurs aux seuils fixés (hors chlordécone). Le polluant retrouvé en concentration supérieures au NQE qui décline 10 % des eaux provient de **pesticides** (ex : lindane). L'état écologique des eaux (suivi des bioindicateurs tels que les invertébrés, les microalgues (Diatomées) et les paramètres physico-chimiques) est plus hétérogène : environ 40% des eaux sont jugées en « BON ETAT », 45% sont de qualité « MOYENNE », 5% en état « MEDIOCRE » et 5% en état « MAUVAIS ».

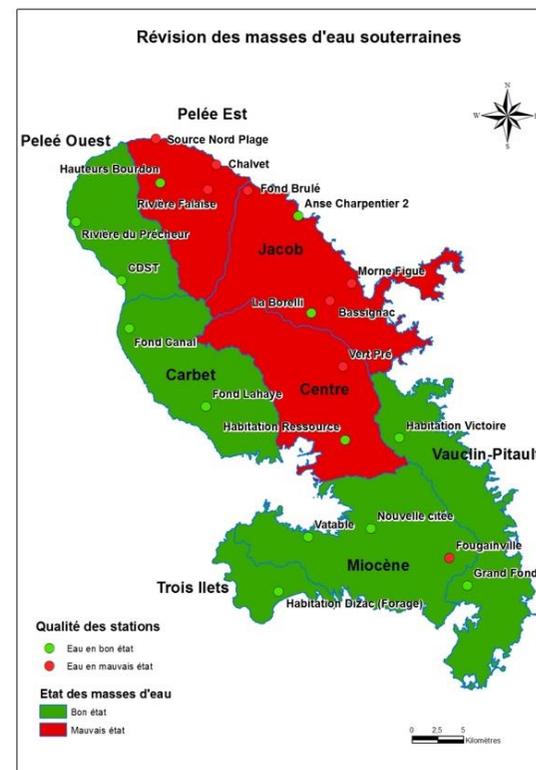
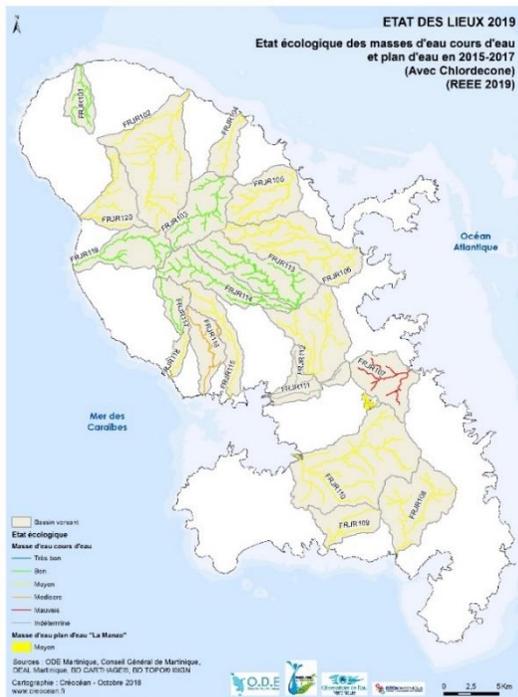
La prise en compte de la chlrodécone dans l'évaluation entraîne une forte dégradation de l'état des masses d'eau : 55% des eaux de rivières sont en « mauvaise qualité écologique ».

Plan d'Eau de la Manzo

D'une superficie de 0,87 km², le réservoir d'eau de la retenue du barrage de Saint Pierre Manzo propriété de la Collectivité Territoriale de Martinique, est destiné à l'irrigation du Sud Est de la Martinique. Ce plan d'eau artificiel représente la seule masse d'eau classée Masse d'Eau Artificielle au titre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du bassin martiniquais. Pour cette Masse d'eau plan d'eau, aux vues de sa forte modification, on parle de potentiel écologique (et non d'état écologique). Il est évalué en état « MOYEN » du fait de la turbidité de l'eau, et de présence de cuivre et de zinc. L'état chimique s'est amélioré par rapport aux évaluations précédentes et est jugé « BON » (le tributylétain n'étant plus détectable).

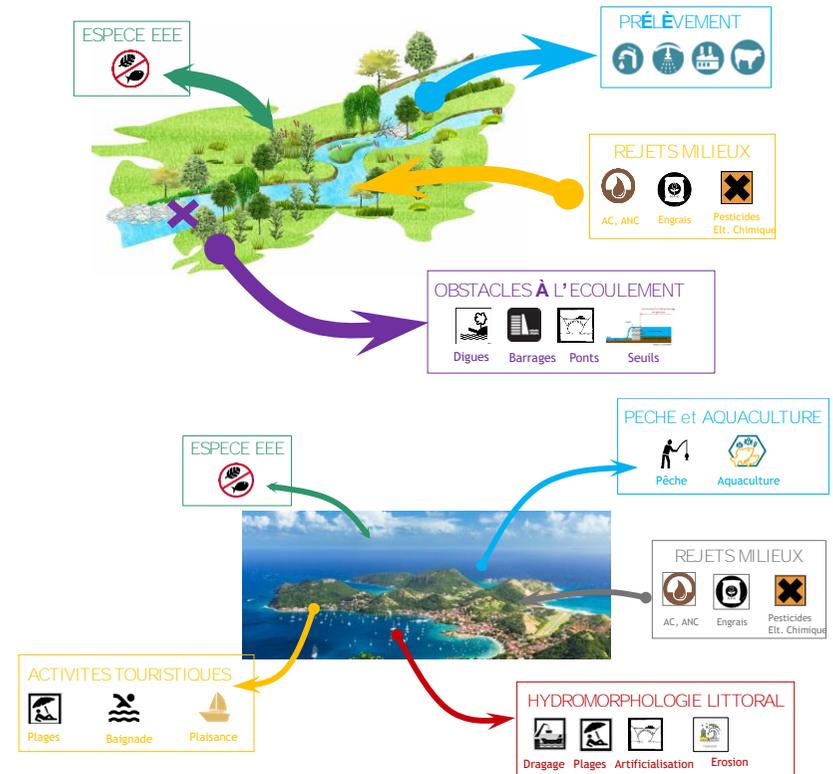
Les Masses d'eau Souterraines

Afin de répondre au mieux à la définition d'une masse d'eau souterraine selon la DCE, le BRGM a entrepris un redécoupage des limites de masses d'eau souterraine en 2018 (redéfinition cohérente des eaux souterraines). L'état quantitatif des 8 masses d'eau souterraines est jugé BON. D'un point de vue qualitatif, 5 masses d'eau sont en BON état et 3 en MAUVAIS état. La chlrodécone est notamment un paramètre déclassant.



ACTIVITES HUMAINES ET IMPACTS SUR LE MILIEU

Un inventaire exhaustif des pressions s'exerçant sur les masses d'eau est mené ainsi qu'une projection à l'horizon 2027. En effet, les principales activités de l'homme (habiter, se nourrir, activité de loisirs et activités économiques) sont génératrices de perturbations (=pressions) sur les milieux aquatiques de Martinique : prélèvement d'eau, assainissement collectif et non collectif, rejets industriels, eaux pluviales, carrières, décharges, micropolluants, agriculture, espèces envahissantes, obstacles à l'écoulement, activité portuaires... L'ensemble de ces pressions génère des impacts sur les milieux aquatiques tels que pollution chimique, organique ou métallique, altération des habitats, acidification des milieux, présence de déchets, dommages sur les écosystèmes. C'est pour cela qu'il est important de connaître ces pressions et de les quantifier afin les maîtriser par des actions concrètes de modifications des pratiques et des usages. Ces mesures correctives sont notamment consignées dans le Programme de Mesures (PDM) adossé au SDAGE.



PRINCIPALES PRESSIONS EN MARTINIQUE

L'assainissement, les prélèvements d'eau, les pesticides, l'aménagement du territoire, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

L'ASSAINISSEMENT



L'assainissement collectif en Martinique représente près de **145 stations** d'épuration des eaux usées. Sur les stations de taille modérée à forte (> 2000 EH-Equivalent Habitant), 75% des stations rejette les eaux traitées en milieu marin, 17% dans des gros cours d'eau et le reste par épandage ou en ravines.

La conformité des stations d'épuration est une priorité afin d'assurer une qualité d'eau en sortie, conforme aux seuils réglementaires. A l'heure actuelle, plusieurs non-conformités sont observées en

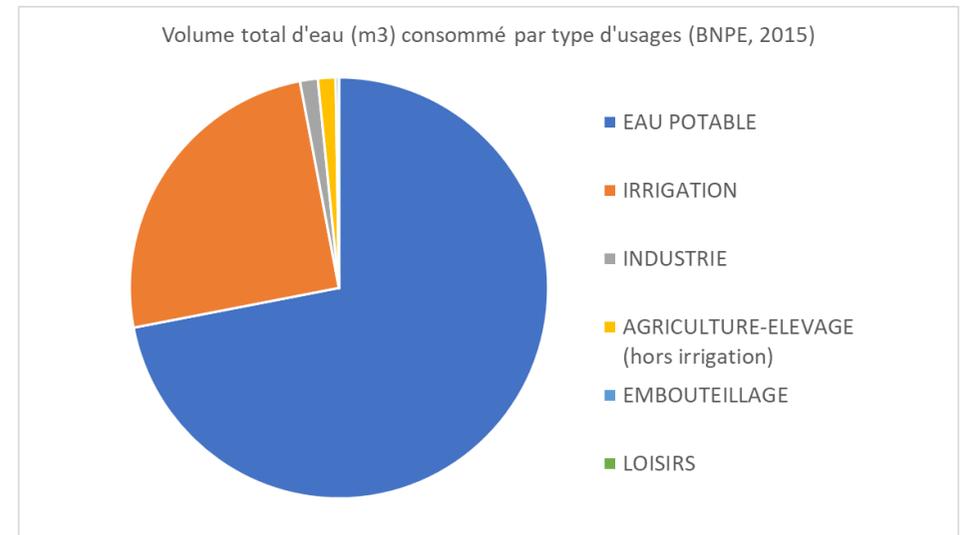
Martinique.

L'assainissement individuel constitue le système de traitement majoritaire en Martinique (**75 000 dispositifs**, soit 60% de l'assainissement total). 67% des communes ont un assainissement individuel majoritaire par rapport au collectif.

La majorité des dispositifs sont non-conformes à la réglementation et certains présentent un danger sanitaire ou environnemental.

AUTRES PRESSIONS

LES PRELEVEMENTS D'EAU



L'essentiel des prélèvements sur les ressources d'eau douce est à destination de la consommation humaine en Martinique.

L'AGRICULTURE

2 enjeux importants sont recensés vis-à-vis de l'agriculture et de l'élevage : la fertilisation des sols par les engrais et l'utilisation de produits phytosanitaires. La production de bananes et de canne à sucre constitue les deux principales pressions agricoles de Martinique. Cela se traduit par une diminution du nombre d'exploitations mais avec une augmentation de la taille des exploitations, entraînant un recours important aux produits phytosanitaires.

L'INDUSTRIE

Les principaux rejets industriels recensés sont issus des distilleries/rhumeries, d'industries agroalimentaires et des centrales électriques thermiques. Cela représente près de 300 tonnes de Matières en Suspension rejetées en milieux aquatiques sur l'année 2017.

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Les espèces invasives terrestres (jacinthes d'eau, laitue d'eau, tortues de Floride, écrevisses invasives, Miconia (appelé aussi cancer vert), bambou, Hydrille verticillée et marines (herbe envahissante Halophila, poissons-lion), constituent également une menace grandissante pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques.

Les sargasses

Bien que non considérée comme une espèce exotique, la Sargasse présente aussi un caractère envahissant dont l'impact sur le littoral est en cours d'évaluation.

ECONOMIE DE L'EAU

Que paye-t-on dans le service d'eau potable et d'assainissement ?

L'eau est gratuite à l'état naturel, mais elle n'est pas potable et n'est pas accessible à domicile. Le prix de l'eau payé par les usagers couvre l'ensemble des services nécessaires pour l'amener jusqu'au robinet. Ces services sont :

- Le captage,
- Le traitement pour la rendre potable,
- La distribution jusqu'au robinet et,
- La dépollution.

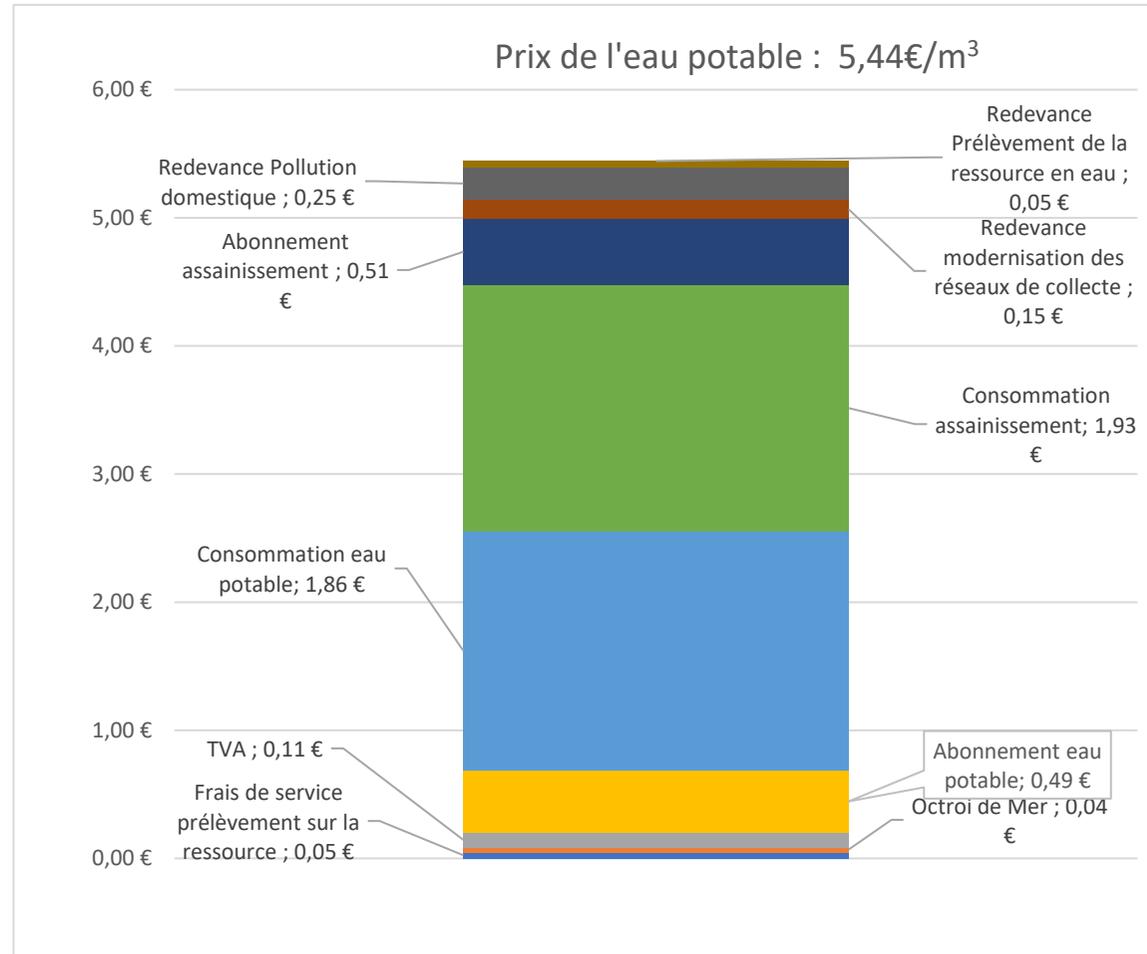
La facture d'eau couvre les charges d'exploitation de l'ensemble de ces services, et une partie des investissements nécessaires au fonctionnement du service, à savoir :

- Les usines de potabilisation,
- Les usines de dépollution des eaux usées,
- Les réseaux de distribution d'eau potable et
- Les réseaux de collecte d'eaux usées.

La facture d'eau potable comprend également des redevances qui sont reversées à l'Office de l'eau. Ces redevances sont destinées à remettre en état les milieux aquatiques qui ont été endommagés par les usages de l'eau.

Sur la Martinique, en 2017, le prix du mètre cube s'élève à 5,44€/m³. 43,2% de la facture est affectée aux opérations liées à la production et à la distribution de l'eau potable, 44,8% à la collecte et la dépollution des eaux usées, et 8,3 % à l'Office de l'eau de Martinique. Le reste, 3,7% concernent les taxes.

En France, le principe de "l'eau paie l'eau" exige que toutes les charges des services d'eau et d'assainissement sont supportées par la facture d'eau.





Pour en savoir plus, retrouvez l'intégralité
de l'Etat des Lieux en 2019, sur le site
www.observatoire-eau-martinique.fr



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

